

~~P385.114~~
~~489.11~~

Tract No 4

L'Œuvre des Tracts de Chicoutimi

La Terre Vengée

Capital-terre comparé aux autres capitaux - Sécurité pour l'Etat et la famille.

PAR

L'abbé Jean Bergeron

Missionnaire Colonisateur

PRIX: 15 SOUS

CHICOUTIMI

Le Syndicat des Imprimeurs du Saguenay

1927

B. Q. R.
NO. 3636

La Terre Vengée



HD

319

S34B47

FS

B. Q. R.
NO. 3636

Avant-Propos

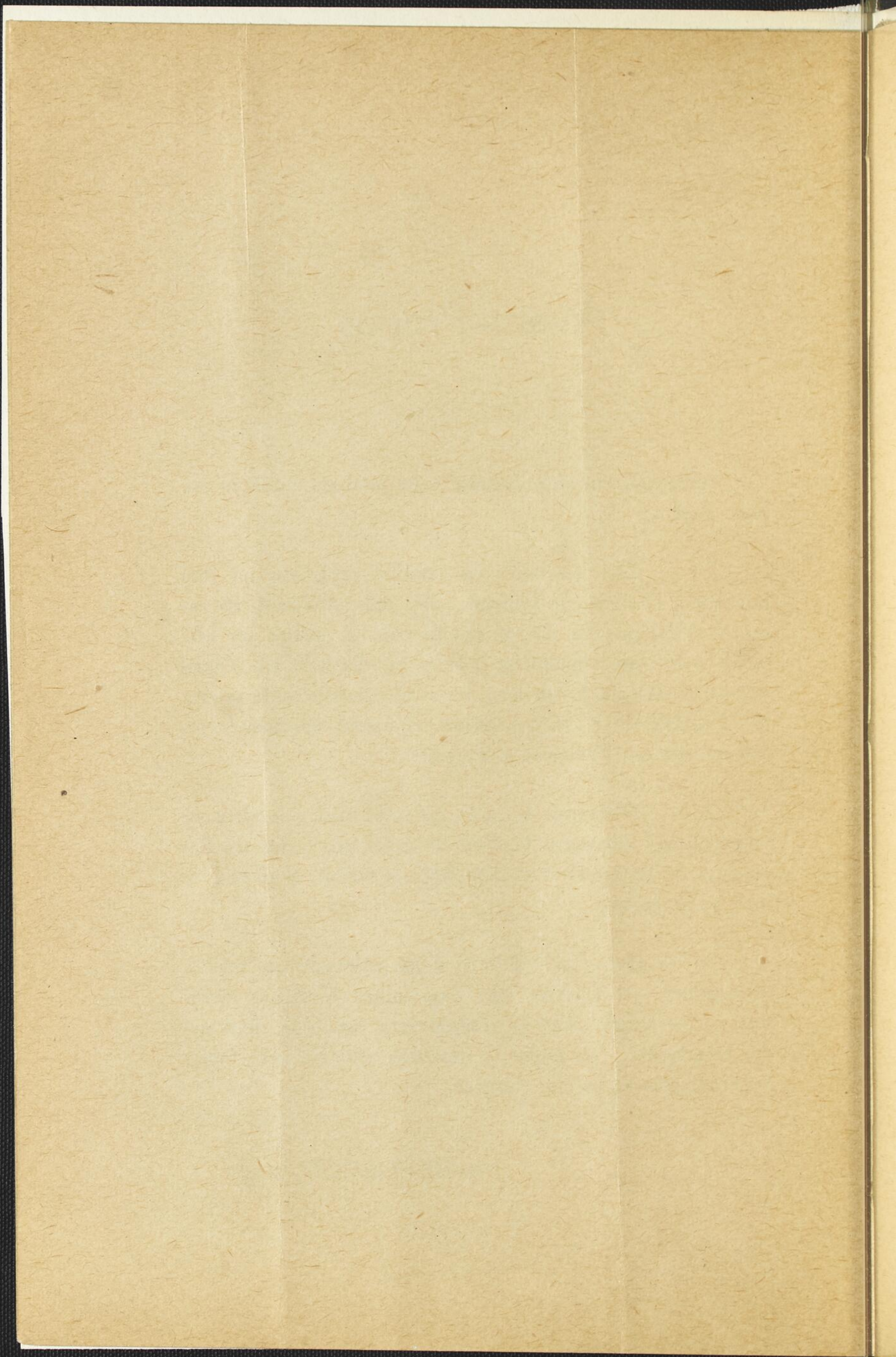
Mon seul but en présentant cette modeste étude au public, c'est :

1o — De consolider les familles agricoles qui font honneur à la terre, de soutenir celles qui faiblissent, de ramener celles qui ont déserté depuis peu, de mettre sur leur garde celles qui concourent à jeter du discrédit sur l'agriculture et servent, à leur insu, les vrais ennemis de la terre : le "Capitalisme et le paganisme renaissant des pensées et des mœurs qui l'animent et l'orientent."

2o — D'éclairer les gens qui sans rien connaître de l'agriculture, s'arrogent le droit de juger nos terres du Saguenay, de les mépriser et d'en fixer la valeur, d'après l'estime qu'ils en ont.

3o — De venger la terre d'une calomnie qui tend à s'accréditer, — à savoir, que l'agriculture n'est pas lucrative —, calomnie dont le résultat sera, sinon la désertion des campagnes, au moins la désertion agricole avec toutes les conséquences qu'elle entraîne.

Jean BERGERON, ptre



L'Agriculture

On a dû tout dire sur ce sujet.

Si je m'adressais à des Esquimaux qui vivent de chasse et de pêche, je leur dirais qu'il y a du monde ailleurs que dans les glaces polaires et que ce monde vit des produits du sol, ce qu'ils ne sont pas obligés de savoir, que les braconniers ne suffisent pas à fournir la viande même aux seuls bouchers de Chicoutimi, et qu'il faut encore élever des boeufs et des poulets. Mais les blancs qui liront ces lignes, doivent bien savoir, eux, que l'agriculture est absolument nécessaire à la vie de l'humanité, et que toute l'eau du Lac St-Jean, même dans un pétrin électrique, ne suffit pas pour faire un pain et qu'il faut y ajouter un peu de farine.

Parlerai-je de la beauté de la vie des champs? Virgile et maints autres poètes en ont parlé, et dans quel langage!

Parlerai-je de la nécessité de l'agriculture? Les plus grands économistes de tous les temps, Cicéron, Arago, Napoléon, Leplay et mille autres ont établi d'une manière irréfutable l'absolue nécessité des denrées agricoles.

Ferai-je l'éloge de cette noble profession que Xénon et Cicéron placent au-dessus de tous les arts lucratifs, déclarant qu'un homme libre ne peut trouver une occupation plus digne de lui que l'agriculture? Peine perdue.

Ouvrez les Ecritures, c'est là que vous allez voir en quelle estime Dieu tient cette profession. Le divin Agriculteur ne fait pas la moue, Lui, quand il parle de l'agriculture ou quand il traite avec les agriculteurs.

Le roi d'Egypte, devenu propriétaire légitime de toutes les terres cultivées de son royaume, tient le peuple de Dieu dans l'esclavage, et pour l'empêcher de grandir en nombre,

il va jusqu'à ordonner de jeter dans le Nil tous les enfants mâles qui naîtraient des Hébreux.

L'histoire ne dit pas s'il les faisait travailler le jour du sabbat. Ce roi croyait encore à la Divinité...

Pour délivrer son peuple, Dieu a besoin d'un homme à toute épreuve, d'un homme qui ne se laissera pas influencer par les pots-de-vin de Pharaon. Pour cette oeuvre de souveraine importance, il va chercher Moïse qui gardait les troupeaux de son beau-père depuis 40 ans.

Pour remplacer Moïse, il envoie vers Gédéon son ange, qui le trouve battant son blé.

Le jour où le peuple d'Israël voulut un roi, Dieu dit à Samuel : va-t-en vers Saül, qui cherche actuellement les ânesses de son père, et verse sur sa tête l'huile sainte.

Saül s'étant gâté dans la politique, Dieu choisit pour le remplacer le jeune David, au moment où il gardait les troupeaux.

Dieu parle des laboureurs, des vigneron, des champs et des vignes, du terrain fécond et du terrain stérile, du bon grain et du mauvais, de l'aire dans laquelle le cultivateur vanne son blé et de la paille qu'il jette au feu, de la bonne semence, de l'ivraie, de la zizanie, des gerbes, des moissons, enfin de tout ce qui touche à l'agriculture.

Il se compare lui-même au cep et ses disciples aux branches. Il est le père de famille qui se lève de grand matin pour engager des ouvriers et les envoyer travailler à sa vigne. Il s'appelle le bon pasteur qui connaît ses brebis, et appelle son père un agriculteur. Et dans un des élans les plus touchants de sa bonté, il se compare à la poule qui veut rassembler ses poussins sous ses ailes. (Mgr Turinaz).

Tous ces éloges humains et mêmes divins sont devenus impuissants non seulement à conduire les hommes vers les terres neuves, mais encore à retenir sur le sol cultivé bon nombre de ceux qui y sont nés, qui y ont grandi et vécu dans la paix et l'abondance. Il faut un autre appât : l'appât du gain, et je dirais de la jouissance.

"Si les flots d'or roulaient dans les campagnes, dit Duthoit, l'exode rural ne serait pas si général. Peut-être même

me les vocations agricoles dans le monde des ouvriers ne seraient-elles pas si rares.”

Un cultivateur de l'Abitibi écrivait dernièrement que ne pouvant vivre de “santé, d'hygiène et de formation”, il fallait autre chose. C'est vrai. Il fallait rendre l'agriculture plus lucrative. C'est encore vrai. Mais ce qui est aussi vrai, qu'on ne dit pas assez parce que trop de gens semblent l'ignorer, c'est que déjà l'agriculture donne des bénéfices considérables quand on s'en occupe. Si l'or ne roule pas sur les fermes, ce n'est pas la faute de la terre, et si “la terre a perdu sa valeur, c'est parce que l'homme lui-même, la vraie richesse, l'a abandonnée.” (1)

Quoi qu'en dise le grand industriel américain, Henry Ford, à savoir que “toute entreprise doit avoir pour préoccupation dominante de rendre service et qu'il importe de se demander d'abord, non pas dans quelle mesure elle donnera des bénéfices, mais dans quelle mesure elle sera utile,” il faut avouer que chez un trop grand nombre de gens, des cultivateurs y compris, non seulement on ne se demande pas dans quelle mesure l'agriculture est utile, mais on ne songe même pas à sa nécessité.

Cette incurie est plus grande chez ceux qui n'ont jamais produit une carotte, mais qui se contentent de carotter ceux qui en produisent. Cette incurie est encore plus grande chez ceux qui, vêtus comme les fleurs des champs, imitent les oiseaux dont parle l'Evangile, non seulement parce qu'ils vivent sans semer ni récolter, mais encore sans réfléchir.

Quel argument reste-t-il donc pour engager les hommes à remuer la terre?

La beauté de la vie des champs? Les avantages qui en résultent au point de vue de l'ordre, de la richesse, de la morale, de l'accroissement de la population, de la conservation des forces physiques? La noblesse de l'agriculture, sa nécessité? Non, ces arguments ne prennent plus.

Il n'en reste qu'un : le dividende.

(1) Eug. Duthoit, Problème de la terre, p. 52.

Et encore, le dividende suffira-t-il à ramener sur la terre ceux qui l'ont désertée et au moins à retenir ceux qui ont continué de cultiver? Bien peu cherchent le dividende pour lui-même, mais plutôt pour les plaisirs qu'il procure et qu'on ne trouvera pas toujours à la campagne avec le même argent.

On prétend que la désertion agricole est due à la défaveur économique de la terre, mais cette défaveur anormale qui cause la désertion ne serait-elle pas elle-même l'effet d'un état anormal des mœurs, des appétits, des institutions et en dernière analyse des pensées; ne serait-elle pas la conséquence logique d'un mal social, moral, spirituel? *L'économique*, est-ce autre chose qu'une branche du *social* que l'esprit même informe? (1)

Je ne peux pas dans un si court travail m'étendre sur ces raisons intérieures, ces forces psychologiques, morales et politiques qui informent toute économie, sur la conception que l'homme se fait de lui-même et de son royaume terrestre et de sa destinée ultime.

Je ne poursuis ici qu'un but, prouver que nos terres rapportent à ceux qui les cultivent bien de gros bénéfices. Je ne veux que réfuter une erreur qui se répand, à une allure dont le rythme m'inquiète, chez un trop grand nombre de cultivateurs, à savoir que la culture de la terre n'est pas lucrative, erreur répétée à satiété par ceux qui ne vantent l'agriculture que pour le besoin de leur cause, erreur répétée par trop de gens qui pour pêcher en eau trouble proclament même sous serment que l'agriculture est le plus chétif des métiers, que les terres ne produisent pas, que les cultivateurs ne gagnent pas vingt-cinq sous par jour et que, par conséquent, les terres ne valent à peu près rien en argent.

Je veux démontrer qu'entre autres qualités, l'agriculture a celle d'être lucrative, que le capital-terre, outre certaines qualités que les autres capitaux n'ont pas, peut, comme le capital-outil, le capital-usine, le capital-argent, donner des profits, sinon aussi élevés du moins beaucoup plus

(1) Problème de la terre, p. 101.

sûrs, plus équitablement distribués et, le dirai-je, plus légitimes, parce qu'ils sont toujours les fruits du travail.

Certaines entreprises peuvent à un certain moment donner des bénéfices bien supérieurs à ceux de la moyenne propriété foncière, la taverne par exemple, mais ici on tombe dans l'exception, quelquefois dans le désordre, assez souvent dans l'injustice. On a vu pendant la guerre des bénéfices de 100, 500, 1000 pour 100, mais c'était au détriment de l'équilibre et de la justice commutative. Certains chantiers rapportent à une couple d'associés \$100,000.00 dans un hiver, mais ce n'est pas prouvé que c'est le chantier qui a donné ce bénéfice. Dans ce brelan où le croupier sait se donner les as, ce sont trop souvent hélas, les \$40,000.00 perdues par la paroisse de X... et les \$60,000.00 perdues par la paroisse d'Y... qui tombent dans la poche des meilleurs joueurs.

C'est un moins de cent mille piastres d'un côté qui passe en plus de l'autre, comme dans les équations algébriques.

Si on faisait la somme de tout ce que les cultivateurs ont perdu dans les chantiers, ou à cause des chantiers, d'argent ramassé sur la terre, on serait effrayé.

Pour donner des profits, la terre, bien qu'elle ait par elle-même une productivité indépendante du travail (ce que bien d'autres capitaux n'ont pas), a besoin du travail, qui, d'après Liberatore et Costa-Rossetti, est le seul agent de production après la nature. Tout bénéfice revient donc à une question de travail : manuel et intellectuel. "La terre, dit Léon XIII, fournit à l'homme avec abondance, les choses nécessaires à la conservation de la vie, mais elle ne le pourrait sans les soins de l'homme." (1)

Prenez l'usine la plus parfaite : sans travail, pas de bénéfices. Si le capital-argent est enfoui dans un tiroir ou si les placements en sont mal faits, pas d'intérêts. De deux autos de même facture, l'une brûlera son chauffeur, l'autre le fera vivre.

Quand je dis que tel capital ne rapporte rien, ce n'est pas le capital que j'accuse, mais le capitaliste. "La produc-

(1) Encyclique Rerum Novarum.

tion n'est devenue déficitaire sur certaines de nos fermes que parce que l'homme est devenu infidèle à une terre douée de toute la fertilité nécessaire pour faire subsister et même pour enrichir ses habitants". (2) Certains cultivateurs se sont trop attachés à d'autres travaux qui font tomber dans leur gousset une petite récolte tous les samedis pour leurs sept jours de travail, (3) dont six sont volés à l'agriculture et l'autre au Bon Dieu. Ce sont les sept vaches maigres sorties des eaux du Nil qui dévorent les sept vaches grasses sorties des champs cultivés. (4)

Voici ma proposition : un fonds fertile, placé à proximité des marchés, donne des bénéfices, s'il est mis au service de bras vigoureux et d'une intelligence honnête, et si par ailleurs le fisc n'absorbe pas, comme en certains pays, une tranche trop épaisse de profits.

Or les fermes du Saguenay remplissent les conditions de fertilité et de climat. Soixante-dix pour cent remplissent les conditions d'emplacement favorable par rapport au marché. Tout le monde l'admettra; car sur 5524 exploitations agricoles, 2602 sont situées dans un rayon de 7 milles et moins des chemins de fer, 1108 dans un rayon de 12 milles et moins, 669 dans un rayon de 20 milles et moins et 1145 dans un rayon de 25 à 40 milles.

Les taxes ne sont pas encore tellement lourdes que ce soit un obstacle à l'agriculture. Ce sont celles de la voirie dont on se plaint le plus, mais à part du fait que les chemins sont entretenus par l'Etat, j'ai la certitude que la remise complète des intérêts sera bientôt un fait accompli.

(2) Problème de la Terre, p.37.

(3) Il est pénible de constater que certains cultivateurs commencent à travailler les jours de fêtes et même le dimanche.

(4) Les deux grandes conséquences de l'absorption des sept vaches grasses par les sept vaches maigres furent pour les Egyptiens la vente au Pharaon de toutes les propriétés privées du royaume; pour les Israélites, le dur esclavage dont Dieu les délivra miraculeusement.

Si aux conditions de fertilité, de climat et d'emplacement, certaines fermes remplissent la condition de travail intellectuel et manuel, elles donnent inmanquablement des profits.

La première preuve, je la trouve dans la synthèse de la richesse agricole de la région.

Quand je parle d'une terre, je parle d'une terre bâtie, munie de bétail et d'instruments, et je considère tout cet ensemble comme un capital.

En 1890, quand le chemin de fer arriva au Lac-St-Jean, cette région, jusque-là exclusivement agricole, valait déjà plusieurs millions de piastres. Il n'y avait pas d'autre industrie que les chantiers qui allaient alimenter les scieries de Chicoutimi. Il y avait si peu de numéraire que les taxes municipales et les bancs à l'église se sont payés en grain pendant plusieurs années. Il y a aujourd'hui des gens très à l'aise, pour ne pas dire riches, dont les parents payaient le port des lettres avec des oeufs. On avait fait les chemins de front sans secours du gouvernement; on avait bâti des églises, des écoles et couvents pour une grosse somme. On avait mérité le chemin de fer, ce qui n'est pas peu dire. Il ne manquait qu'une institution, la St-Vincent-de-Paul, parce que les pauvres faisaient défaut.

C'est encore la terre qui a défrayé une partie des dépenses de voirie. C'est la terre qui paie en grande partie les belles églises de pierre qu'on admire dans un grand nombre de paroisses. Dans une paroisse où il y a un gros village, voici comment se répartissent les contributions :

Village : 255 familles, évaluation \$150,000.00

Paroisse : 295 familles, évaluation 650,000.00

C'est la terre qui défraie en grande partie les frais du culte : dans cette même paroisse, le revenu du curé est de 3,100.00

Capitation 216.00

Dîme 2,884.00

X, marchand: capitation \$ 5.00

Y, cultivateur: dîme 63.00

Dans la souscription faite si généreusement au Séminaire par toutes les classes de la société, la classe agricole occupe une très bonne place. On y compte un grand nombre de souscriptions de \$500.00 et même de \$1,000.00, dont beaucoup payées, les autres se paieront.

Si je me borne à faire la synthèse des résultats obtenus par un groupe de cultivateurs, la preuve devient plus forte que l'agriculture donne des bénéfices et pourrait en donner encore davantage. Si je prends, par exemple, dans les paroisses de St-Alphonse (c'est elle qui tient le record), de Chicoutimi, de Laterrière, de St-Coeur-de-Marie, de St-Jérôme, d'Hébertville, de Chambord, de St-Prime, de St-Félicien, de Normandin, et je pourrais dire de toutes les paroisses des deux comtés, les cultivateurs qui se sont occupés exclusivement de leur culture, qui ne sont entrés dans les chantiers et les villages industriels que pour y transporter leurs produits, je constate que ce sont les plus riches. Que de cultivateurs ont trouvé sur leur ferme le moyen d'acheter leurs voisins qui travaillaient tantôt sur leur terre, tantôt à la journée. (1)

Prouvons maintenant par quelques statistiques monographiques que la culture est lucrative.

ODINA POTVIN, ST-JEROME

Il a 100 acres de terre à 2 milles de l'église, à un mille de la fromagerie et à 2 milles d'un village ouvrier. Il a une femme digne de ce nom, 10 enfants dont un garçon de 15 ans. Il a tenu des comptes bien précis de ses recettes et dépenses.

RECETTES BRUTES :

Lait en nature	\$ 953.63
Fromage	886.92

(1) Il serait injuste de nier l'aide fournie par les chantiers à certains colons dont la terre encore vierge ne peut produire tout ce qu'il faut pour faire subsister la famille, et j'admets que certains cultivateurs n'ont réussi à s'établir que grâce à l'argent gagné au dehors, attendu qu'ils ont, ou commencé sur une terre en forêt, ou acheté, sans argent, des terres défrichées.

Viande en carcasse	333.94
Animaux vivants	113.30
Poulets	204.47
Légumes	84.50
Oeufs	88.63
Produits de ferme dépensés à la maison	1947.00
Loyer	600.00
Bois de chauffage	200.00
Plus-value du troupeau	400.00
	\$5,812.39

DEPENSES D'EXPLOITATION

Engrais alimentaires	\$ 231.55	
Lumière électrique à l'étable	15.00	
Taxes foncières et assurances	219.35	
Graines de semence	73.53	
Réparation et ferrage	55.60	
Dépréciation des bâtisses, 5650 à 2%	113.00	
Dépréciation des instruments 1123,		
à 4%	44.92	
Coupe du bois de chauffage	50.00	
Salaire du père \$900.00, du fils		
\$300.00	1,200.00	\$2,002.95
Revenu net		\$3,809.44
Bâtisses	5650.00	
Instruments	1123.00	
Cheptel	1850.00	
Capital risqué	8623.00 à 7%	\$ 583.61
Capital tout		
repos	64516.60 à 5%	3225.83
		\$3809.44

Ces \$3225.83 capitalisées à 6% donneraient comme capital \$53,763.83.

Ça n'a pas de bon sens, me direz-vous tout de suite, une terre de 100 acres \$62,000.00 avec les animaux et

les instruments aratoires. Mais remarquez qu'il ne s'agit plus d'une terre, mais d'un capital qui rapporte \$3,809.00 de revenus nets.

Qu'est-ce qu'un capital? Quelques-uns l'ont défini : Tout produit soustrait à la consommation et destiné à une nouvelle production. Cette définition n'est pas complète disent Charles Antoine et quelques autres. En effet, peut-on nier qu'une chute d'eau naturelle employée comme force motrice ne soit un capital; bien qu'elle ne soit pas le fruit du travail. Il y a le capital de jouissance et le capital de production. Le capital de production peut donc se définir: tout bien économique réel applicable à la production. Le capital ne suppose donc pas nécessairement l'épargne. La terre et la nature, pourvu qu'elles soient appropriées, sont des capitaux.

Vous allez me dire que ce n'est pas la terre qui donne ce revenu, c'est le salaire de tout le monde qui travaille sur la ferme. Alors soyons généreux et payons le salaire de tout le *monde* qui travaille.

A la somme mentionnée plus haut	\$2,002.95
ajoutons le salaire de la femme	350.00
le salaire d'une fille	300.00
le salaire du petit garçon qui va chercher les vaches, faire boire les veaux, fouler le foin, mener le lait à la fabrique	100.00
le salaire d'un autre plus petit	50.00
le salaire du mannequin planté dans le jardin pour faire peur aux poules	2.50
le salaire du policier belge qui empêche les cochons du voisin d'exproprier la cour	4.50
	\$2,809.95

Si je retranche de 5,812.39, 2,809.95, il reste encore la jolie somme de \$3,002.44.

Cette somme de \$3,002.44 est produite par deux capitaux : l'un risqué, composé qu'il est de bâtisses qui peuvent brûler, d'instruments qui peuvent être volés par de petits brigands et le bétail qui peut mourir sans assurance.

Ce capital risqué dans le cas présent se chiffre à \$8,623.00, comme tout capital risqué, je le place à 7% : produit \$583.61.

Pour déterminer le capital qui produira la différence, soit \$2,418.83 je n'ai qu'à diviser cette somme par le taux qui, comme il s'agit ici de placement de tout repos, ne doit pas dépasser 5%, ce qui donne pour dividende \$48,376.60.

D'après vos calculs, direz-vous, la terre de Potvin rapporterait donc un revenu net de \$30.02 à l'acre. Ce n'est pas possible. D'abord il s'agit ici d'une acre avec sa part de bâtisses, de bétail et d'instruments. La maison toute seule qui fait partie de la ferme, donne tout de suite \$6.00 à l'acre sous forme de loyer. Reste les instruments et le bétail.

Mais une acre en céréales, en foin, en pâturages ne peut pas donner \$30.02 puisque la moyenne de rendement brut à l'acre pour la Province s'établit comme suit pour une période de 12 ans. — 1912 à 1924.

Blé	16.76 mts à \$1.50	25.140
Avoine	26.69 mts à 0.80	21.352
Orge	23.33 mts à 1.50	35.005
Pois	15.80 mts à 2.50	39.500
Gaudriole	29.62 mts à 1.00	29.620
Foin	1.83 mts à 12.00	21.960

Reste les acres en ruchers, les acres en poulaillers peu nombreux, en jardinage plus nombreux, les acres en patates qui donnent une moyenne de 207 minots à l'acre pour une période de 12 ans, c'est-à-dire de 1912 à 1923.

Mais ajouterez-vous, vous ne parlez pas des pâturages qui ne donnent pas \$30.00 à l'acre en moyenne.

Voyons un peu. J'admets que les terrains où pacage le jeune bétail ne rapportent pas cette somme, mais ce sont souvent des terrains en souches et quelquefois un peu sous bois. Mais les terrains où pacagent les bonnes vaches, dépassent \$30.00 assez souvent.

Voici une bonne vache dont le revenu pendant les mois d'été se chiffre à \$57.50, lait livré à la fromagerie.

Cette vache pacage sur 2 acres, ce qui est largement suffisant. Si vous divisez \$57.50 par 2, vous trouvez \$28.75.

Si cette vache donne pendant la saison des herbages \$60.00, \$70.00, \$75.00, vous voilà avec \$30.00, \$35.00 et même \$37.50. Un cultivateur en chair et en os, qui vend une partie de sa crème à la ville, fait du beurre avec l'autre partie, a retiré en argent \$60.00 par vache dans la seule saison des pâturages, environ 5 mois. A part cela, il a gardé 3 gallons de lait à la maison, à 0.20 : 0.60 par jour; avec le lait écrémé évalué à 0.25 le cent, il a élevé des veaux et des porcs. Total du rapport de ses vaches pendant la saison des herbes \$75.00.

Vous ne jouez pas franc jeu, me direz-vous, cela c'est de l'industrie. L'agriculture n'est-elle pas une industrie? Pour l'Arabe qui se contente de manger en nature les fruits de l'oasis, je concède que ce n'est pas une industrie, mais ici l'agriculture est une industrie, dont le capital consiste en terre, bâtisses, animaux et instruments.

Pourquoi nous parle-t-on d'industrie agricole? Qu'est-ce que l'industrie? C'est l'art de transformer la matière première en produit d'un plus grand rapport.

Si, par l'industrie, je transforme mon lait en gruyère, en brie ou en camembert, si je transforme mon raisin en Château-Margot ou en champagne, mon géranium en essence de rose, si je transforme mes pommes en cidre pour obtenir le double du prix que j'en obtiendrais en les vendant en nature, allez-vous soutenir que ces revenus ne sont pas des revenus agricoles?

Pour établir la valeur d'une terre, vous n'avez pas plus droit de vous baser sur la valeur de la matière première, que vous avez droit, pour établir la valeur d'une briquetterie, de vous baser sur la valeur de l'argile dont on fait la brique.

Il est injuste de se baser, pour déterminer les revenus d'une terre, uniquement sur le rapport à l'acre du foin et du grain. Que fait-on du profit qu'on tire d'une prairie destinée à être labourée en y faisant pacager les vaches à lait, que fait-on du profit tiré des glanages par le bétail

après que la récolte est serrée? que fait-on de l'eau fournie par la ferme, que fait-on du bois de chauffage, du loyer?

Il y a sur une ferme quantité de choses qui n'auraient pas de valeur pratique si on ne les transformait. L'herbe qu'il y a là-bas dans le fond d'une *coulée*, à travers les talles d'aulnes, ne vaut rien en nature, mais quand l'agneau l'a transformée en viande et en laine, elle vaut quelque chose. Les déchets de la table n'ont pas de valeur de vente, mais quand les poulets les ont transformés en viande ils valent beaucoup.

Cette transformation sera plus ou moins *payante*. Si je fais transformer mon herbe par une vache qui donne 3,500 lbs de lait, le profit sera plus petit que si je la fais transformer par une vache qui donne 10,000 lbs.

Pour déterminer le profit à l'acre dans notre région, il faut tenir compte d'un facteur très important : celui du marché. Nous payons ici les denrées agricoles le prix qu'elles se vendent au sud des Laurentides, plus les frais de transport et le bénéfice de l'entremetteur.

Par exemple, le foin se vend \$9.00 au sud des Laurentides, il se vendra ici \$9.00, plus le transport et le bénéfice, soit \$14.00 ou \$15.00.

Les oeufs sont à 0.35 autour de Montréal; à 0.40 sur le marché de Montréal. Nos producteurs d'oeufs vendront de \$0.40 à 0.45 la douzaine.

A.P., ST-JEROME

Ce cultivateur à 100 acres de terre fertile et bien située. 8 personnes, dont le père, âgé de 86 ans.

REVENUS BRUTS

Prix d'exposition	\$105.50
Lait	1,800.00
Lard vendu	915.00
Patates	100.00
Volailles	25.00
22 poules	44.00
Laine	32.00

Savon	5.00
Mouton	153.00
Boeuf	250.00
Jardinage	20.00
Grain de semence, avoine	117.60
Inventaire grain de semence à vendre	123.00
Bois de corde (cordes de 3 pieds)	155.00
Loyer	(1) 600.00
Chauffage	200.00
Dépenses de famille moins lard déjà compté	1276.00
	\$ 5921.10

DEPENSES

Salaires d'engagés et d'un écolier en vacance	\$ 150.00	
Taxes	192.00	
Corde à lier et formaline	15.50	
Ferrage des chevaux	24.00	
Dépréciation des inst., 4% sur 1322.50,	52.90	
Dépréciation des bâtisses, 2% sur 7500.00,	150.00	
Assurances	25.00	
Semence fourragère	91.05	
Courant électrique	21.00	
Aqueduc	29.00	
Salaire du propriétaire et de sa femme,	1200.00	
Salaire du père, 86 ans,	100.00	
Salaire de deux garçons, 12 et 14 ans.	300.00	2350.45
	\$2350.00	\$3570.65
Bâtisses	\$7500.00	
Cheptel	2380.00	

(1) N'allez pas dire que ce loyer est trop élevé. Il ne s'agit pas de comparer un loyer à la campagne à un autre loyer à la campagne, mais bien à un loyer en ville. Il est sûr que ce n'est pas pour \$50.00 par mois que certains cultivateurs pourraient se loger en ville comme ils le sont sur leur terre.

Instruments, etc., 1322.50

Capital risqué \$11202.50 à 7% \$ 784.18

Capital tout repos, 55729.40 à 5% 2786.47

(100) \$3570.65

Revenu à l'acre \$ 35.70

RAOUL TREMBLAY, St-Jérôme; 150 acres de terre
en culture.

Revenus bruts \$5476.00

Loyer 900.00

\$6376.00

Dépenses d'exploitation 1500.20

Salaire du propriétaire (1) 855.00 2355.20

\$2355.20 \$4020.80

Bâtisses 12500.00

Cheptel 2875.00

Instruments 2357.50

Capital risqué \$17732.50 à 7% \$1241.28

Capital tout repos 55590.40 à 5% 2779.52

73322.90 (150) \$4020.80

Revenu à l'acre 26.80

Quand un cultivateur, à part l'exploitation de sa terre en culture, défriche 2, 3, 4 acres dans l'été, il a donc donné à sa ferme une plus-value de 100, 150, et 200 piastres.

C'est si vrai que certains cultivateurs qui ont pris leur terre en forêt au chemin du roi, voient aujourd'hui, après 30, 35 ans, toute leur terre en culture.

(1) Ce propriétaire a perdu en promenade, 15 jours ouvrables. En portant aux dépenses d'exploitation \$900.00 de salaire, je ne rends pas justice à la ferme ni au propriétaire, car une partie de ces \$900.00 a servi à défricher et à améliorer la ferme.

S'ils valent aujourd'hui 30 à 35 mille piastres, ils ont donc donné à leur terre une plus-value de \$1,000.00 par année. Ils ont mis \$1,000.00 par année de côté, tout en élevant leur famille, en établissant leurs enfants, et en faisant bien d'autres oeuvres d'intérêt public.

F. T., HEBERTVILLE, 12 personnes, 314 acres de terre, maison qui peut rivaliser avec les belles maisons de Chicoutimi.

REVENUS BRUTS

Produits vendus à l'extérieur	9818.46
Produits consommés (tenue de 2 maisons)	1820.00
Chauffage de 2 maisons	450.00
Loyer pas cher à	1000.00
Prix d'exposition	125.00
Plus-value du troupeau	600.00
Eau payée à perpétuité	36.00
	13849.46

Dépenses d'exploitation :

Taxes	480.00
Corde à lier et engrais alimentaire	607.50
Dépréciation des bâtisses et inst.,	590.00
Salaires des engagés	150.00
Coupe du bois de chauffage	60.00
Salaire des propriétaires	3000.00
Salaire d'une femme	300.00
	5187.50
	5187.50

Produit net

Bâtisses	20000.00	
Cheptel	4990.00	
Instruments	4770.00	
Capital risqué	29760.00	à 7% 2083.20
Capital de tout repos	131575.20	à 5% 6578.76
	\$161335.20	8661.96

E. T., HEBERTVILLE; 114 acres de terre, 5 personnes.

Revenus bruts y compris son loyer à 480.00 \$4915.90

Dépenses d'exploitation \$ 858.00

Salaire du propriétaire 900.00 1758.00

Profit net \$3157.90

Revenu à l'acre \$27.70

P. LAPOINTE, 8 personnes; 260 acres terre,
près d'Hébertville.

Revenus bruts y compris loyer 7018.05

Dépenses d'exploitation 1199.69

Salaire des propriétaires 1700.00 2899.09

Profit net \$4118.96

F. X. M., CHICOUTIMI : 125 acres de terre, dont
75 en culture.

Revenu net 2858.00

Salaire d'un homme malade 800.00

Salaire d'un garçon malade 400.00 1200.00

Profit net \$1658.00

Revenu net à l'acre \$22.26.

P. V., JONQUIERE : 150 acres en culture; vend son lait
aux laitiers. Il a tenu des comptes de ses recettes et
dépenses.

REVENUS BRUTS

Viande sur pieds et abattue \$ 455.00

Patates 600.00

Jardinage 485.00

Lait vendu aux laitiers 4192.00

Volailles 175.00

Oeufs 250.00

Miel 35.00

Dépensé à la maison 915.00

Loyer à \$60.00 par mois 720.00

\$7827.00

DEPENSES D'EXPLOITATION :

Assurance des bâtisses	\$ 50.00	
Salaires : garçons de fermes	887.00	
Taxes	206.00	
Dîme (un peu plus que la capitation)	48.00	
Engrais alimentaire pour bétail	656.50	
Graine fourragère	60.00	
Ferrage, entretien des inst. à gazoline	119.00	
Dépréciation des bâtisses	230.00	
Dépréciation des instruments	78.00	2334.50
		5492.50
Salaire du propriétaire		1600.00
		\$3892.50

Revenu net à l'acre \$25.95

WILLIAM BOILY, junior, Chicoutimi; 8 personnes, 95 acres en culture. Il tient un poulailler modèle.

REVENUS BRUTS :

Poulailler	\$801.20
Patates vendues	640.00
Lait vendu	1142.87
Foin vendu	73.00
Porcs et boeufs abattus	236.50
Produits maraîchers	43.00
Produits dépensés; à la maison	722.55
Loyer pas cher \$45.00	520.00
Plus-value du troupeau	150.00
Plus-value de la terre fossés, fumure, etc.	100.00
Chauffage	200.00
	\$4629.12

DEPENSES D'EXPLOITATION :

Graines fourragères	\$ 42.00
Engrais alimentaires	100.00
Dépenses de poulailler	214.17
Taxes	186.00

Dîme	44.00	
Eau à l'étable	18.00	
Entretien des bâtisses et instruments	162.50	
Ferrage, gazoline, broche à foin, etc.	125.00	
Coupe de 40 cordes de bois de chauffage	40.00	
Dépréciation des bâtisses et inst.,	248.00	
Salaire du propriétaire et de sa femme	1200.00	2379.67

Produit net à l'acre \$23.68

\$2249.45

Vous allez me dire qu'à ce compte-là, les cultivateurs devraient être riches. Mais les cultivateurs dignes de ce nom le sont. Vous me demandez où est leur fortune. Voici.

De grandes dames romaines, qui n'avaient point d'enfants et qui ne songeaient qu'à se parer et à jouir, demandèrent un jour à l'illustre Cornélie où étaient ses joyaux. Elle alla chercher ses deux beaux garçonnetts Tiberius et Caius Gracchus et répondit : voilà mes joyaux.

Allez demander à A..., de Chicoutimi, où est sa fortune, il ira chercher ses quinze enfants et vous dira en voici une partie; le reste de la fortune que j'ai acquise pendant vingt ans en cultivant ma terre, je l'ai placée comme suit : j'ai payé \$3600.00 sur la terre que mon père m'a donnée; j'ai doublé la valeur de mes bâtisses, la valeur de mon troupeau, la valeur de mes instruments; j'ai donné \$3200.00 sur une terre que j'ai achetée et j'ai mis \$500.00 sur un autre lot. Quand je fais la somme de tout ce que j'ai acquis, j'arrive à une vingtaine de mille piastres en vingt ans, à part les quinze enfants.

Demandez à B. d'une paroisse du Lac-St-Jean ce qu'il a fait des revenus de sa terre et il vous répondra s'il n'est pas trop modeste, qu'il a élevé et établi onze enfants, sept filles et quatre garçons. Il payé deux cours classiques, un cours universitaire, doté ses filles et établi un garçon sur une terre qui vaut au bas mot \$30,000.00 et laisse à son autre fils une propriété dont le revenu capitalisé à 6% donnerait \$60,000.00 et 15,000.00 piastres en argent. Faisons la somme de tout cela.

Somme dépensée pour dots et cours d'études capitalisée	\$25,000.00
Argent prêté	15,000.00
Don au Séminaire, (pas une promesse, de l'argent).	500.00
Perdu dans la rivière Métabetchouan	2,000.00
Terre de l'un de ses fils	30,000.00
Terre qu'il laissera à son autre fils	35,000.00
Cheptel, instruments, ménage	6,500.00
	\$114,000.00

Combien vaut la succession de F. L., d'Hébertville?

Voici un cas typique, fulgurant comme démonstration de ma thèse. F. L., est propriétaire de ce qu'on appelle un beau *bien* dans une vieille paroisse de Charlevoix. Mais il a sept enfants : deux filles et cinq garçons, dont l'aîné qui a treize ans, est au séminaire.

Trop à l'étroit dans sa paroisse natale pour établir autour de lui ses cinq gars, faible de santé, obligé de payer une main-d'oeuvre coûteuse pour cultiver une terre ravinée et difficile d'entretien, il vend son bien et, avec un capital de \$10,000.00, achète, à douze arpents de l'église d'Hébertville, une terre de 160 acres de première qualité, mais aux 7-8 en friche et à peu près sans bâtisses.

En quelques années il l'a fait défricher et bâtir magnifiquement, en empruntant, au besoin, à 5 ou 6 pour cent de ses anciens concitoyens de Charlevoix. Il a acheté son voisin (100 acres). Il a acheté également à Ste-Jeanne d'Arc (Péribonka) 4 lots et demi de première terre, les a fait défricher, bâtir et y a installé deux de ses fils.

Entre temps il a fait instruire ses filles, les a dotées et mariées; il a payé deux cours classiques; donné une instruction académique à ses autres fils, souscrit et payé \$500.00 au Séminaire, fait en toute occasion, de larges aumônes, et, au bout de 17 ans, en 1923, son inventaire, basé, quant aux immeubles, sur l'évaluation municipale, qui est bien au-dessous de la valeur réelle, accuse un actif net de \$72,000.00.

Mais ce qui n'est pas mentionné dans l'inventaire et qui aurait bien mérité de l'être, c'est que sur les 710 acres de

terre de première qualité que la succession de F. L. possède à Hébertville et à Péribonka, *il n'y a pas une mauvaise herbe*, et que les fils de F. L. membres de l'Association des Producteurs de grains de semence, récoltent non seulement toute leur graine de trèfle et de mil, mais encore, des grains de semence enregistrés qui commandent sur le marché un prix presque double du prix ordinaire.

Et F. L. n'a jamais spéculé, ni *jobbé* quoique ce soit. Ce qu'il a laissé à ses enfants, il l'a tiré du sol, ou pour mieux dire, c'est la terre défrichée, cultivée, améliorée et outillée avec intelligence.

Je vous présente maintenant le défunt Thomas Boivin, de St-Alphonse, qui n'a travaillé à salaire qu'une demi-journée, sans être payé. Il vous dira ce qu'il m'a dit bien des fois "que la mine d'or la plus riche se trouve dans le sillon de la charrue." Ce terrien de vieille roche a laissé en mourant une jolie fortune à ses nombreux enfants.

Si j'avais le temps je ferais défiler devant vous des centaines de cultivateurs de toutes les paroisses du Lac St-Jean et de Chicoutimi qui, à part les nombreux garçons qu'ils ont établis autour d'eux, à part leurs propriétés, ont 5, 10, 15 et 20 milles piastres de prêtées; argent qu'ils ont amassé à cultiver.

Je ne vous dirai pas ce que ces cultivateurs ont fait pour arriver à ce résultat, car les mauvais cultivateurs vont répondre qu'ils ont fait la même chose; je vais vous dire ce qu'ils n'ont pas fait. Ils n'ont point acheté plus d'instruments qu'ils n'en avaient besoin, ils ne les ont point serrés l'hiver dans le hangar du bon Dieu. Ils n'ont point laissé des années durant derrière l'étable d'énormes tas de fumier qui allaient rougir le ruisseau voisin au lieu d'aller verdir les prés. Ils n'ont point coupé leur récolte encore verte et ne l'ont point serrée à moitié javelée pour s'en aller au chantier le 1er octobre, sans faire un pouce de guéret d'automne. Ils n'ont point laissé au soin d'un enfant ou d'un voisin, leur troupeau, exposant leurs animaux ou à mourir de maigreur, ou à ne pouvoir se lever seuls, le printemps.

Ils n'ont point méprisé les conseils des agronomes en disant "que c'est bien facile de cultiver et qu'il n'est pas nécessaire d'en savoir si long." Ils n'ont point rechigné et déblaté contre la vie agricole devant leurs enfants, pour les décourager et les dégoûter de l'agriculture.

Voici un capital-terre y compris les bâtisses, instruments et bétail qui donne net \$2249.45. Supposons que cette terre ait coûté en argent ou travail cristallisé, \$12,500.00, améliorations de toutes sortes, fumure, drainage, clôtures, adduction de l'eau, \$2200.00, bâtisses \$8500.00; instruments \$1300.00 et bétail \$1500.00; total \$26,000.00.

Voici comment se répartissent les bénéfices:

Terre améliorée	14,700.00 à 5 %	725.00
Bâtisses, instruments et bétail	11,300.00 à 7 %	791.00
Rente foncière		733.45
		\$2249.45

LA RENTE FONCIERE

Qu'est-ce que la rente foncière? En économie politique, la rente foncière, c'est cette portion du revenu de la terre que l'on paie au propriétaire, pour avoir le droit d'exploiter les forces naturelles du sol. Ex.: je loue une terre \$1200.00. Pour défricher cette terre, la bâtir, etc., j'ai dépensé \$20,000.00 dont l'intérêt à 5 % me donne \$1000.00. Les autres \$200.00 représentent le loyer proprement dit de la terre. A quoi correspond ce loyer? A l'utilité économique de la terre, à son pouvoir productif. Par conséquent, cette somme de \$200.00 est donnée en échange du droit d'exploiter les forces impérissables de la terre et qui ne proviennent pas d'une amélioration produite par le capital-argent ni par le travail.

On peut définir la rente foncière, cette partie du produit foncier qui correspond à la productivité naturelle de la terre.

Si je retranche de la somme des produits toutes les dépenses d'exploitation : salaires, intérêts sur la mise de fonds, l'excédant représentera la rente foncière; d'où il résulte que la rente existe toutes les fois que la valeur du pro-

duit dépassera les frais d'exploitation y compris l'intérêt sur la somme investie.

Le rente foncière se divise en deux : la rente absolue et la rente relative ou différencielle.

La rente absolue existe indépendamment de toute comparaison avec les terres de qualité supérieure ou inférieure (fertilité, site, etc.), elle existe toujours, parce que la terre a une productivité naturelle à laquelle correspond une partie du produit.

Sur les petites propriétés complètement améliorées, il arrive assez souvent que la rente foncière absolue est masquée et même absorbée par les frais d'exploitation et le salaire du propriétaire qui ne trouve pas sur sa propriété de quoi s'employer tout le temps. (1)

La rente relative est le profit spécial dû à la fertilité supérieure des bonnes terres, à la supériorité de leur site, et dépassant le taux moyen de rendement des terres.

Personne ne niera que cette rente relative se produit dans certains cas. Qu'il existe des terres de fertilité différente, qui, à égalité de travail et d'exploitation produisent des revenus différents, voilà un fait incontestable.

La rente foncière peut dépendre non seulement de la fertilité de la terre, mais encore de son site. Une exploitation agricole située à proximité d'un chemin de fer, d'un fleuve, d'une ville tirera de ses produits un bénéfice plus grand qu'une autre exploitation qui par son éloignement des voies de communication aurait à payer des frais de transport considérables, ou serait dans l'impossibilité de tirer partie des petits produits.

(1) Dans notre région où les fermes sont grandes et non encore complètement améliorées ni même complètement défrichées, une fraction seulement du salaire doit être portée contre l'exploitation et une partie des dépenses générales faites sur la propriété doit être portée au capital.

Voici par exemple un colon qui a vingt-cinq acres de défrichées partie en souches, partie en labour. Ce jeune cultivateur retire de sa terre :

Son loyer, sa ferme le loge avec sa famille	144.00
Chauffage	200.00

Cette rente existe et elle est parfaitement légitime, comme le droit de propriété d'où elle découle. (1)

Les forces naturelles du sol concourent à la production agricole d'une manière effective, lors même qu'elles sont fécondées par le capital et le travail. Par conséquent le propriétaire a un droit rigoureux sur la totalité ou sur une partie des produits. Qui possède la cause possède les effets. Cette conclusion s'impose que le revenu soit plus ou moins grand, qu'il soit envisagé d'une manière absolue ou

Eau	18.00
Produit de deux vaches 9 mois	140.00
Produit de la basse-cour : oeufs et poulets	45.00
Produit d'un jardin potager et patates	60.00
Petits fruits sauvages	12.00
3 porcs, 450 lbs de lard	67.50
Augmentation du troupeau, veaux, moutons, poules	30.00
Laine, savon	6.00

\$ 722.50

Allez-vous prétendre que ce jeune cultivateur est en déficit de 200 piastres en supposant qu'on estime son salaire \$900.00.

Pour tirer de sa terre encore dans les langes 722.50, ce cultivateur ne donnera pas tout son temps à l'exploitation. Il travaillera quelques semaines aux semailles, quelques semaines aux récoltes, quelques semaines pour agrandir ses défrichements, et le reste du temps, il travaillera ailleurs pour gagner ce que sa terre ne peut pas encore lui fournir.

Il ne serait donc pas juste de porter contre l'exploitation tout son salaire, même la moitié.

(1) Cette rente n'est pas propre au terrain en culture; elle appartient à toute partie du sol donnant un surprofit. C'est la rente d'emplacement. Un terrain à bâtir coûte plus cher sur la côte de la rue Racine que dans le Petit Six de Ste-Anne. Enfin on peut dire que tout élément produisant un surprofit résultant uniquement de conditions favorables contient une rente. Un chanteur de talent à une rente dans le gosier. (Ch. Antoine, *passim*.)

relative. La fertilité du sol, les avantages de son emplacement sont des utilités économiques capables de propriété privée, de location ou de vente, ainsi que les forces naturelles modifiées et convenablement disposées par le travail de l'homme. N'est-ce pas en vertu du même droit que je perçois des bénéfices d'une chute d'eau, de cette force naturelle, ou d'une terre, fût-elle plus riche ou mieux placée que la terre voisine. Je trouve une mine d'or sur ma terre, tout le monde admet que ma terre vaut plus que la terre voisine qui n'en a pas. Ma terre n'a pas de mine, mais à cause de sa fertilité, à cause de son emplacement, à cause de son voisinage d'un bon marché, je fais rapporter à cette terre le double d'une autre terre moins fertile et éloignée des marchés; qui osera soutenir que la différence de profit entre ma terre et l'autre ne m'appartient pas. Si le produit m'appartient, la somme obtenue par la capitalisation de ce produit doit logiquement m'appartenir. Dans un cas comme dans l'autre, n'est-ce pas l'existence du même droit de propriété qui est en jeu? Aussi bien la terre elle-même est un capital qui concourt à la production d'une manière plus immédiate et plus directe que le capital-argent ou le capital-instruments. Dès lors pourquoi lui refuser une part proportionnelle dans la répartition des produits? (Charles Antoine, *passim*.)

Peut-être allez-vous admettre cette productivité naturelle du sol et la rente qui en découle, mais avec les économistes anglais Ricardo et Stuart Mill, avec Say et surtout Henry Georges en nier la légitimité, et soutenir que cette rente appartient à la collectivité et ne peut se capitaliser en faveur du propriétaire pour faire monter le prix de la terre.

Ex : Total du produit net d'une terre	5000.00
Partie du produit qui correspond à la mise de fonds et appartenant au propriétaire	1750.00
Partie du produit correspondant aux salaires et appartenant proprié- taire cultivant lui-même	2500.00
Partie du produit correspondant à	

la rente foncière et appartenant à la collectivité ou à l'Etat	750.00
	5000.00

Cette erreur du collectivisme ou du socialisme agraire a été réfutée par Léon XIII et maints autres économistes. Je me dispenserai d'en parler.

Vous pouvez aussi prétendre avec Rameaud et quelques autres que la rente foncière n'existe pas en économie politique et qu'il ne faut tenir compte de la productivité du sol qu'en histoire naturelle et que par conséquent le seul travail présent ou cristallisé devient un titre aux récoltes :

Ex.: Produit net d'une terre, salaires des engagés payés, etc.	5000.00
Intérêt sur la mise de fond	1750.00
Salaire du prop., de sa femme, de ses enfants	3250.00
	5000.00

Même si j'admets pour un moment que tout le produit net d'une terre se réduit en salaire, je suis forcé de conclure de la même manière que la terre doit se vendre aussi cher que si je capitalise une rente foncière assez élevée, car ce salaire est absolument *sui generis* et je l'appelle le salaire foncier ou proprement agricole.

Je reprends un cas concret, celui d'Odinat Potvin, de St-Jérôme.

Voici un cultivateur qui après avoir payé toutes dépenses d'exploitation et avoir mis de côté pour son salaire à lui, celui de sa femme et de ses enfants jusqu'au plus petit et le salaire du chien	\$2007.00,
si j'appelle encore salaire les bénéfices nets se chiffrant à	3002.44

je trouve donc que cet homme a gagné avec sa femme et ses enfants dont un de quinze ans la jolie somme de	\$5009.44
---	-----------

Vous voulez absolument que ce soit du salaire, alors très bien, je change le nom de cette terre en celui de patron ou d'employeur. Mais, je soutiens que ce n'est pas un employeur comme ceux que j'ai connus jusqu'ici, au Saguenay. A part le salaire extraordinaire de \$5009.44 il laisse à son employé la liberté de travailler quand il voudra, de commencer et de finir sa journée quand bon lui semble; d'aller à la messe, de se reposer le dimanche; il peut recevoir ses parents qui vont le voir, il peut aller les voir; il a droit d'être malade un mois, deux mois, un an, deux ans, toute sa vie, sans perdre sa place et sans jamais s'entendre dire, par son patron : cherchez vous de l'ouvrage ailleurs, je n'ai plus besoin de vous; sans s'exposer à se faire renvoyer s'il demande une augmentation de salaire. Au contraire, si par son travail, par son intelligence, par des méthodes de culture plus perfectionnées il mérite une augmentation, son patron-terre s'empressera de la lui accorder sans qu'il la demande.

Si vous trouvez dans le Saguenay un patron, un employeur, qui donne à son employé tous les avantages ci-haut mentionnés et une foule d'autres avantages impondérables que je nommerai plus loin et que lui donne sa terre, prenez pour rien les terres des cultivateurs. Mais je vous défie d'en trouver.

Pour déterminer le prix de cette terre devenue capital, faut-il donc se baser sur sa valeur d'usage? Oui, et sur d'autres valeurs surtout.

VALEUR ET RICHESSES

Qu'est-ce que la valeur? Qu'est-ce que la richesse?

"Si le bon sens répond facilement à ces questions, dit Rossi, les livres y répondent de tant de manières diverses que l'esprit de critique a eu quelques raisons d'affirmer qu'ils n'y répondent pas du tout."

Les savants allemands appellent la théorie de la valeur le dragon qui garde l'entrée de la science économique. Et Neumann déclare que connaître la notion de la valeur, c'est posséder la moitié de la science économique.

Essayons donc de déterminer la nature de la valeur en général pour en déduire ensuite la valeur dans l'ordre économique.

Cartier est un homme politique de valeur. Voilà un tableau sans valeur. La vertu a plus de valeur que l'or. Ce cheval a une valeur de \$300.00. Y a-t-il une notion commune de la valeur sous ces différents sens? Oui. Si j'analyse ces locutions, je découvre deux éléments communs à toutes les significations du mot valeur.

La valeur, de la part de l'objet, vient donc de son utilité, de sa bonté, des qualités estimables. Donc entre utilité et valeur, il n'y a point d'obstacles infranchissables.

La valeur ne consiste pas uniquement dans la bonté, l'utilité, la perfection intrinsèque ou extrinsèque de la chose, mais elle ajoute à ces éléments une relation à l'estimation, à l'évaluation.

L'estime est un jugement de l'intelligence qui reconnaît la bonté, les avantages d'une chose et, le plus souvent, provoque le désir. Il n'est pas nécessaire à la notion de la valeur que le jugement d'estime soit actuel, car alors la valeur d'un objet deviendrait un simple phénomène subjectif. C'est pourquoi nous ne disons pas : la valeur est l'estimation d'un bien, mais la valeur est l'aptitude à être estimé.

Je puis donc définir la valeur : la capacité des choses à être estimées par leurs avantages intrinsèques ou extrinsèques.

Alors la valeur sera morale, esthétique, politique, économique.

Appliquez à l'ordre économique, c'est-à-dire à la prospérité matérielle, la notion de la valeur en général et vous aurez une notion exacte et précise de la valeur économique. La valeur économique est donc l'estimabilité des biens économiques, et le bien économique, c'est l'utilité économique d'un bien approprié : ex., l'air que je respire n'a pas de valeur économique; l'air comprimé en a une. L'eau des lacs n'a pas de valeur économique, l'eau qui doit actionner une turbine, l'eau dans un tuyau d'aqueduc en a une.

Les biens économiques se divisent en biens d'usage et en biens d'échange

La valeur se divisera donc elle-même; 1^o, en valeur d'usage, 2^o, en valeur d'échange ou commerciale. La valeur d'usage peut-être plus grande que la valeur d'échange, ex.: la perche dont je me sers pour tenir la charrettée de foin. La valeur d'échange peut à son tour être plus grande que la valeur d'usage, ex.: une perle dans les mains d'un pauvre homme. La valeur d'usage elle-même peut être (a) individuelle ou sociale, (b) personnelle ou commune, (c) abstraite ou concrète, (d) valeur de production ou de consommation (1). De ces notions découlent plusieurs conséquences importantes dans la fixation des prix d'une chose.

La valeur n'est pas absolue, elle est souvent relative et extrinsèque, car elle dépend en grande partie des conditions sociales, des habitudes et des mœurs, des changements de la mode et de mille autres considérations.

La valeur ordinairement objective peut être dans certains cas, purement subjective, exemple : le portrait de ma mère. Voilà la *valeur d'affection*. Il faut se garder de confondre l'utilité et la valeur, quoique l'utilité soit le fondement de la valeur. Une chose utile à quelqu'un peut n'avoir pour lui aucune valeur. L'enfant attribue à des babioles une grande valeur et refuse toute valeur à un remède. L'ivrogne préférera une bouteille à ses culottes. Les raquettes que je donnerais à un Péruvien n'auraient pour lui aucune valeur.

A la valeur d'échange, on ajoute une autre valeur qui la modifie : c'est la *valeur potentielle*, ou latente, c'est-à-dire, l'espoir d'une plus-value future due à certaines circonstances.

Ces notions de la valeur sont très importantes pour arriver à fixer le prix d'une chose qui est sa valeur exprimée en monnaie.

(1) Ex.: j'ai 100 mts de blé, j'en mets 25 de côté pour la semence : valeur de production; j'en mets 75 pour la dépense de la famille, valeur de consommation.

LE PRIX

Nous admettons qu'il y a plusieurs causes qui font varier les prix. Je n'en mentionnerai que deux : la hausse ou la baisse de l'unité monétaire et la surproduction.

Le prix des objets varie en sens inverse du pouvoir acquisitif de la monnaie et aussi généralement en sens inverse de la production.

On divise le prix : 1o, En *prix de concurrence* qui se forme sous l'influence de la concurrence soumise aux prescriptions, de la justice. Le *prix du marché* ou celui auquel se vend une certaine classe d'objets sur le marché.

Le *prix courant* se dit ordinairement pour une partie des produits de la concurrence, savoir les denrées.

Le *prix normal*.

2o, Le prix de monopole qui peut être privé ou public. Le monopole privé est naturel comme dans le cas d'une invention brevetée. Il est artificiel quand une personne ou une société se rend maîtresse de toute une marchandise. Exemple : le pétrole.

Le monopole artificiel s'exerce non seulement quand il s'agit de prix demandé, mais aussi de prix offert. Ex. : si tous ceux qui ont besoin de foin s'entendaient pour payer le foin tel prix.

Le monopole public est celui qui est établi par l'Etat.

3o, Prix fixé par l'autorité. L'Etat n'a pas droit, en vertu de son pouvoir direct, de fixer le prix des denrées, — sauf le cas de monopole, comme le tabac en France, les liqueurs dans la Province. Mais l'Etat a le droit comme gardien de la Justice, et par nécessité sociale, en cas de guerre ou de famine, de déterminer la limite supérieure du prix des denrées de première nécessité.

La tradition théologique admet dans ces circonstances la légitimité du *pretium legale*.

A l'aide de ces notions essayons d'établir la valeur des terres de notre région et d'en fixer le prix.

ARTICLES DE COMMERCE

Les terres sont-elles un article de commerce? Non, pas dans le sens ordinaire du mot. Le besoin de stabilité

des peuples sédentaires et civilisés exige que les terres cultivées ne passent pas d'une main à l'autre comme les denrées qu'elles produisent. Ce serait désastreux pour l'individu, qui deviendrait vagabond, et pour la société, car le droit de propriété privée deviendrait inutile du point de vue stabilité.

Chez un grand nombre de peuples anciens, le droit de vendre, que personne ne conteste plus aujourd'hui au propriétaire foncier, a été soumis à des formalités qui le diminuaient beaucoup quand elles n'allaient pas jusqu'à le supprimer. Dans l'Inde l'aliénation des terres n'était valable qu'à la condition d'être autorisée par les habitants du lieu. Platon, dans son traité des lois, défend au propriétaire de vendre son champ. La même interdiction était écrite dans les lois de Locres et de Leucade. Enfin, Aristote nous apprend d'une manière générale que dans beaucoup de villes, les anciennes législations interdisaient la vente des terres. Quand la vente des terres commence à apparaître chez les Romains, dit Gide, nous la voyons entourée de solennités extraordinaires. C'est ainsi que la mancipie doit être faite en présence de cinq témoins qui représentaient les cinq classes du peuple romain. Que les temps ont changé! Que de gens se réjouissent aujourd'hui des mutations de propriétés foncières.

La terre n'est pas un article de commerce dont la valeur s'exprime par le prix marchand ou le prix courant, comme un sac de farine ou un baril de lard. Quand vous achetez une terre, ce n'est pas l'espèce que vous achetez, mais l'individu. On ne peut dire : la terre se vend 100 piastres comme on dit que le beurre se vend \$0.40.

Les terres se vendent pourtant. Je concède, mais du fait qu'elles se vendent, on ne peut pas conclure que c'est un article de commerce au sens courant du mot. L'influence des hommes se vend aussi, mais vous cherchez en vain la mercuriale des influences. Le prix se détermine dans chaque cas : Bolo-Pacha a coûté plus cher à ses acquéreurs qu'aurait coûté Gavroche.

La terre appropriée, améliorée, bâtie n'est pas un article de commerce, elle est devenue un capital. C'est l'o-

pinion de tous les économistes y compris Léon XIII, et l'expérience de tous les jours le prouve. Vous entendez à tout moment des gens qui vous demandent combien telle terre donne sur le capital, ils ne commettent qu'une erreur : c'est de ne compter comme capital que la somme d'argent investie dans cette terre et quelquefois la seule somme dépensée pour l'acheter. Ils oublient que la part des revenus qui correspond à la productivité du sol et qu'on appelle rente foncière, représente aussi un capital qui appartient au propriétaire, comme nous l'avons prouvé plus haut.

Pour déterminer le chiffre de ce capital, il faut donc tenir compte de sa valeur d'usage, qui sert sans se détériorer et de la valeur d'échange des produits qui restent. En un mot, il faut prendre la valeur de production, comme du reste quand il s'agit de comparer n'importe quel capital à la monnaie courante.

Pierre achète d'un imbécile ou d'un homme mal pris une action du C.P.R. qu'il paie \$100.00. Cette action rapporte \$12.00 par année. Allez donc lui offrir \$100.00 sous prétexte que cette action lui coûte \$100.00. Il va vous répondre que vous voulez rire et il va vous demander \$240.00, somme capitale obtenue en divisant le revenu par 5%. Et s'il voit dans son action de \$100.00 une valeur potentielle et latente émanant d'un surprofit que le Pacifique fera à l'avenir il vous demandera plus que la somme obtenue en divisant le rapport actuel par 5%.

Paul a une terre de 100 acres fertile et située à 1½ mille d'un très bon marché, mais Paul ne s'occupe pas de cultiver, d'améliorer sa terre, d'avoir soin de son bétail; il travaille aux chemins tout l'été, l'automne au lieu de faire ses labours, de charroyer son engrais, il s'en va au chantier; comme la plupart des *petits jobbers*, il arrive en perte de quelques cents piastres, deux de ses vaches sont mortes. Bref, après quelques années il est acculé à la faillite, il va être vendu par le Shérif pour \$3,000.00; il ne trouve pas à emprunter, parce que à part la loi des faillites qui a fait perdre aux cultivateurs leur crédit réel, il a perdu son crédit personnel. Alors il vend sa terre \$7,000.00.

Jacques qui l'a achetée, fait rendre à cette terre y compris son loyer		\$3816.50
Moins dépenses d'exploitation	376.60	
Salaire du propriétaire	900.00	
Salaire du petit garçon	100.00	
Revenu net		\$2439.90

De ce profit net, il a mis \$1172.30 de côté et dépensé le reste pour faire vivre sa famille composée de dix enfants, une femme malade.

Qui osera offrir \$70.00 de l'acre à cet homme à moins d'avoir le bistouri de l'expropriation pour lui enlever son bien.

Mon Jacques a un autre nom que je pourrais faire mettre au bas d'un affidavit assermenté.

Ses voisins n'en font pas autant. Non, pas tous, mais ils pourraient en faire autant. Et s'ils produisaient tous autant que lui et certains autres, le prix des denrées baisserait et alors les profits de votre Jacques baisseraient.

D'abord ce danger est éloigné, car les villes de la région peuvent absorber 300 fois plus de petits produits qu'il ne s'en récolte dans la région, et les grands marchés pourraient absorber beaucoup plus de foin, de patates, de grain, de viande et de produits laitiers.

Supposons que le prix des denrées agricoles baisse de 20%, le bénéfice net du cultivateur ne baissera pas de 20%, car le coût de la vie baissera pour lui comme pour les autres, à moins que toutes les classes de la société ne se liguent pour ne faire baisser que les denrées agricoles, ce qui n'est pas probable.

— Le quantum de la production actuelle sera donc la norme unique qui servira à établir la valeur en monnaie du capital-terre et alors la terre voisine de celle de votre Jacques peut valoir beaucoup moins, bien qu'elle ait la même fertilité naturelle et les mêmes avantages d'emplacement.

— Non, il faudra tenir compte de sa valeur potentielle, comme pour le capital-chute, le capital-forêt, le capital-mine. Si pour déterminer la valeur du capital Chute-à-Caron on avait capitalisé le revenu, on serait à ceci : pro-

duit 0.00, divisé par 5 % — cap. 0.00. Pourtant la Cie Duke-Price l'a vendu 16 millions.

Quels sont les éléments qui concourent à donner à nos fermes une valeur potentielle et latente. Je me contenterai d'en indiquer les principaux.

1o — Produits nouveaux dont la quantité tend à augmenter, tels que miel, lait en hiver, oeufs et poulets.

2o — Sélection des animaux.

3o — Sélection des semences, criblage et désinfection par la formaline.

4o — Baignage des moutons.

5o — Culture maraîchère et mise en conserve dans les familles et dans de petites coopératives.

6o — Chemins entretenus par l'Etat.

7o — Eglises et autres établissements publics, téléphone et aqueduc.

8o — Agrandissement des villes et partant, création des marchés.

9o — Egouttement des savanes par l'Etat, ce qui a pour effet de rendre les terres plus productives et d'améliorer le climat.

10o — Enfin l'effort par le Ministère de l'Agriculture pour améliorer les méthodes de culture et créer des débouchés.

11o — Le travail effectif des agronomes, dont les conseils sont suivis de plus en plus par les cultivateurs.

La valeur de production actuelle et la valeur potentielle ne suffisent pas à déterminer d'une manière équitable le prix d'une propriété, il faut encore tenir compte au moins dans l'expropriation, de deux autres éléments.

(a) La valeur d'affection, *pretium affectionis*.

(b) La valeur du capital incorporel de l'exproprié, lequel capital peut devenir et devient trop souvent inutile quand on force quelqu'un à changer d'emploi. (2)

Si vous prenez une partie notable de son capital-terre, vous rendez inutile une partie de son capital incorporel.

Vous me répondez "qu'il aille s'acheter une autre terre". Très bien. Mais s'il n'y va pas. S'il va s'acheter

(2) Voir note page 47.

une auto et une maison très coûteuse près d'un village. Cet homme est libre, mais vous le mettez dans l'occasion.

Tout ce que vous dites peut être théoriquement vrai, mais il n'en reste pas moins que les terres ne se vendent pas actuellement et celles qui se vendent ne commandent pas des prix bien élevés. Telle et telle propriétés que vous évaluez comme capital à \$25,000.00 se vendraient pour \$10,000.00 à \$15,000.00.

C'est possible, il se commet des erreurs plus grandes que celles-là.

Bébé peut troquer son béret

Contre une marotte.

Buveur, sa culotte

Contre un verre de vin claret.

Cela ne prouve pas qu'ils ont raison et que la marotte vaut mieux que le béret et qu'un verre de vin vaut mieux qu'une culotte.

Ils verront leur erreur dès qu'ils auront l'un et l'autre l'usage de raison.

Baptiste ayant changé sa terre

Pour un vieil auto,

S'aperçoit bientôt

Qu'il est pris au fond de l'ornière.

Cinquante pour cent des colons qui demandent des terres neuves sont d'anciens cultivateurs qui se mordent les pouces d'avoir vendu souvent à vil prix des terres qui les auraient fait vivre gras et indépendants.

Les causes qui ont amené cette dépréciation de l'agriculture sont multiples; sensualisme, amour des plaisirs, insubordination des enfants, détachement du foyer paternel, après quelques hivers passés dans le bois, plaintes et *rechignages* contre la terre, formulés devant les enfants qui finissent par se dégoûter de la vie des champs, manque de main-d'oeuvre et manque d'institutions de crédit pour les cultivateurs, de caisses rurales ou de banques des fermiers.

Mais il y a une cause à laquelle on ne songe pas assez, c'est l'erreur commise par trop de gens qui ont acheté des

terres pendant l'inflation momentanée des denrées agricoles. On a acheté des terres qu'on a non pas payées \$30,000.00 ou \$40,000.00, mais promis de payer 30, 40, et même 50 mille piastres. Je ne suis pas prêt à dire que le prix de ces terres était trop élevé, même au prix actuel des denrées. Après tout, l'intérêt de \$50,000.00 à 5 % n'est que de \$2,500.00, or il ne manque pas de fermes qui donnent un revenu net de \$2,500.00 et même beaucoup plus. Ce n'était pas la terre qui était trop cher, c'était l'acheteur qui était trop pauvre. On a trop exigé du capital-ferme. Vouloir qu'une ferme fasse vivre et entretienne annuellement une famille de 10 personnes, qu'elle paie les intérêts du capital-monnaie et paie encore une fraction de la somme promise au vendeur, c'est trop exiger. Pour arriver à ce résultat, il aurait fallu détourner sur ces fermes non pas la Tikouapé, mais le Pactole ou avoir dans sa basse-cour la poule aux oeufs d'or.

Ceux qui ont donné pour un capital-terre, non pas un capital-promesses, mais un capital-argent n'ont pas failli.

Je n'en citerai que quelques-uns. A. B.... a acquis au prix de \$50,000.00, une propriété de cent et quelques acres. Il a donné \$26,000.00 comptant et il paie facilement \$2000.00 par année après avoir vécu, maintenu à même valeur ses instruments, ses bâtisses et son bétail et mis de côté quelques cents piastres.

B. C. a acheté au prix de \$24,000.00. Il a emprunté \$8000.00 pour donner à son vendeur une partie du prix de vente. Il paie les intérêts de \$8000.00, \$1000.00 sur le capital et trois autres cents sur un autre $\frac{1}{2}$ lot qu'il achève de payer.

C. D. qui s'appelle Jules de son vrai nom, a acheté une terre au prix de \$45,000 dont \$15,000 comptant. Il paie \$1500.00 par année et prête encore tous les ans une somme assez ronde.

Pour les citer tous, il me faudrait l'alphabet chinois.

Qu'un certain nombre de propriétaires fonciers vendent pour \$10,000 et \$15,000.00 des terres dont le seul revenu actuel capitalisé donnerait 20, 25 et 30 milles piastres, je n'ai qu'à constater le fait et déplorer une erreur qu'ils déploreront l'année prochaine. Après tout, chardonnier est maître en sa maison; du moins, il l'était autrefois. S'il veut vendre sa chose à vil prix, c'est son affaire, mais cela ne doit pas fixer le prix de la chose de son voisin.

De quel droit irait-on forcer ce voisin à céder sa terre pour un prix ridicule, parce que la loi permet de la lui ôter?

De quel droit essaie-t-on de faire chanter cet homme en le menaçant de tous les tribunaux de l'empire?

De quel droit fixe-t-on le prix de cette terre en prenant comme terme de comparaison, non pas une vente faite entre deux hommes libres, comme le dit le juge Cassels de la Cour de l'Echiquier (1), mais en prenant le prix obtenu par un vendeur forcé de se départir de sa chose ou de se la voir ôter par ordre de cour.

De quel droit essaye-t-on de faire fixer le prix de cette terre par quelqu'un qui ne connaît pas le premier mot de l'agriculture,—comme si j'allais fixer la valeur et le prix du canal de Panama ou du barrage de l'Isle Maligne,—\$80.00 de l'acre pour la terre en culture près des marchés, quand les bâtisses seules donnent à chaque acre de la propriété une valeur de \$75.00 à \$100.00.

Comment expliquer qu'une firme paie le prix normal quand elle achète de gré à gré et impose des prix ridicules dès qu'elle a en main l'arme meurtrière de l'expropriation.

C'est pourtant le contraire qui devrait avoir lieu, car l'expropriation, étant un acte arbitraire et odieux pour l'exproprié, devrait être considérée comme acte illégal, quelque légal qu'il puisse être; et dans la fixation de l'indemnité il faudrait établir un juste prix pour la chose expropriée et une espèce d'amende sous forme de majoration du prix.

(1) Cause du Roi vs McPherson.

“En matière d'expropriation la cour doit accorder des dommages de *la même manière* qu'un jury en accorderait en matière d'éviction forcée. L'exproprié n'a pas seulement droit à une indemnité basée sur la dépréciation de la valeur du marché de sa terre, mais basée sur la dépréciation qu'elle a pour lui-même. (1)

“La compensation à laquelle le propriétaire a droit, à part la valeur de ce qu'on lui enlève actuellement, doit être fixée sur la même base qu'elle le serait si la compagnie avait évincé de force ce propriétaire et sans avoir droit de le faire”. (2)

Cette majoration serait-elle un pur cadeau, comme certaines gens qui ont remplacé leurs verres de lunettes par des trente sous, le prétendent? Non, ce serait le paiement d'une foule d'avantages impondérables dont vous privez l'exproprié, tels que sécurité, indépendance, bonheur de se trouver chez lui tous les jours au milieu de sa famille, liberté de faire sa religion et de rencontrer tous les dimanches à l'église ses concitoyens, plaisir qu'il y a à commander, ne fût-ce qu'à des bêtes, au lieu d'être commandé soi-même souvent comme un animal sans âme.

(1) In an expropriation matter the court should assess damages in the same way a jury would do in an action for forcible eviction. It is not merely the depreciation in the actual market value of the land that a claimant has to be indemnified for, it is the depreciation in such value as it had to him that should be the basis of compensation” (juge Taschereau, cause de Paradis vs la Reine.)

(2) Where lands are taken, it is settled law in England, that the compensation which the owner, besides the value of what is actually taken, is entitled to recover from the company has it be assessed upon the same basis as it would be if he had been forcibly evicted by the company without their statutory power so to do, and that the right to compensation always exists, though not exclusively, perhaps, where the action, but for the statute, would have lain. (juge Taschereau, cause de Paradis vs la Reine.)

Cette majoration serait une espèce de soulte tendant à combler la différence entre les deux choses échangées, la propriété et une somme d'argent.

Quand vous avez donné pour une terre exploitée avec succès de père en fils depuis des années, le prix fixé en capitalisant les revenus, vous n'avez pas établi d'équivalence complète, parce que ces deux capitaux, terre et argent, n'étant pas de même nature, ne peuvent se comparer d'une manière adéquate.

QUALITES DU CAPITAL-TERRE

A part sa qualité de tout repos qui dépasse d'emblée tous les trésors, la puissance de production du capital-terre est indépendante de toutes les fluctuations qui affectent le capital-argent et toutes les valeurs fiduciaires.

Pendant que l'argent ne rapporte plus que la moitié de sa production normale, la terre continue de produire la même quantité de blé à l'acre; les vaches, sans faire de calculs, continuent de donner la même quantité de lait, et les moutons, excepté ceux de Panurge, continuent de donner la même quantité de laine.

Exemple : en temps normal :

Une acre de terre évaluée, à \$400.00; rapporte 4 barils de farine, \$24.00;

Une acre de terre vendue \$400.00; rapporte 4 barils de farine, \$24.00.

En temps de crise :

Une acre de terre évaluée à \$400.00; rapporte 4 barils de farine, \$48.00;

Une acre de terre vendue à \$400.00, rapporte 2 barils de farine, 24.00.

C'est pendant la dernière guerre qu'on a touché du doigt cette vérité. Les rentiers et les petits employés qui ne recevaient que les mêmes intérêts et les mêmes salaires qu'avant la guerre, ont failli crever de faim.

Les curés de village qui n'avaient que la capitation se sont endettés pendant que les curés de paroisses agricoles

étaient aussi bien qu'avant, attendu qu'ils étaient payés en nature.

Le capital-terre est donc le plus stable comme producteur de richesses véritables. Il va son chemin sans être secoué par les houles de la bourse, comme le transatlantique qui se rit de vagues capables de faire sombrer les petites embarcations.

Le capital-terre est le plus immeuble des capitaux, c'est le seul qui soit vraiment immeuble. La plupart des autres peuvent passer d'un pays à un autre. Tout l'or de l'Europe pourrait un jour passer en Amérique. La France a dû faire des lois très sévères pour garder son argent chez elle. Elle va jusqu'à obliger ses nationaux qui vont en pays étranger à rendre compte de leurs dépenses de voyage. Les usines peuvent se transporter ailleurs. Les grandes usines d'aluminium ont passé des Etats-Unis au Canada. Les fabriques de coton de la Nouvelle-Angleterre menacent de se transporter dans les états du sud. Les saints industriels sont nomades : St-Etienne-sur-Saguenay est allé à Ste-Catherine, Ste-Catherine est allée à Ste-Marguerite, Ste-Marguerite s'en vient à St-Alexis. Jamais il ne sera nécessaire de mettre l'embargo sur les terres pour les empêcher de passer la frontière.

Le capital-terre est le plus durable. Le sol de l'Egypte cultivé depuis cinq mille ans est encore là et produit encore. La plupart des autres capitaux peuvent être détruits. Une usine peut brûler, qu'elle soit assurée ou non, c'est une perte pour la collectivité.

Le capital-terre est le plus mat. Il ne rend généralement pas fou son propriétaire. Demandez à un cultivateur dont les fermes valent \$50,000.00, 100,000.00 s'il est riche; il vous répondra que non et il sera sincère. Donnez-lui 50 ou 100 mille piastres en argent le soir, et vous avez 90 chances sur cent que cet homme se réveille riche et qu'il dilapide en deux ou trois ans une fortune qu'il administrait avec la plus grande prudence.

Le capital-terre est l'ancre de salut qui empêche à certaines heures un pays de s'en aller à la dérive. Dans les tempêtes qui emportent les toits, brisent les télégraphes, dé-

molissent les somptueuses demeures, il reste le sol, il reste les caves où se mettre à l'abri, mais si le sol lui-même est secoué par le tremblement de terre, il ne reste plus rien sur quoi se reposer, c'est la crainte qui envahit tout le monde c'est la terreur qui fait mourir d'effroi.

De même, aux heures sombres, quand tout le reste semble se dérober sous les pieds, c'est vers le terrain des vaches qu'un peuple tourne ses regards. On va jusqu'à violenter les gens, les conscrire pour les faire cultiver. On va jusqu'à exproprier temporairement les terres à culture de ceux qui refusent de les emblaver.

C'est ce qu'ont fait les papes depuis le moyen âge jusqu'au XIX siècle. Clément IV, Benoît XIV, Pie VI, Clément VII et Pie VII ont porté des décrets très sévères contre les grands tenanciers de la campagne romaine, pour les forcer à cultiver leurs terres. Ils ont permis à n'importe qui de cultiver ces terres sans même payer de rentes aux propriétaires qui refusaient de les semer eux-mêmes, à la seule charge pour les producteurs de venir vendre leur blé dans la ville de Rome.

En 1918, Compère-Morel proposa à la chambre française une loi pour forcer les propriétaires fonciers à cultiver les céréales panifiables. Si un propriétaire refusait, le comité communal d'action agricole avait le pouvoir de faire emblaver son champ. Il était même passible d'une amende de 1000 à 5000 francs par hectare qu'il refusait d'ensemencer en blé. (Réforme Sociale, 16 mars 1918.)

Les ennemis de la France et ses amis coalisés n'ont pu la ruiner. Ils ont déprécié son numéraire, mais ils ne pourront pas déprécier son sol. Qu'on fasse le blocus autour d'elle et elle vivra. Qu'on fasse le blocus autour de l'Angleterre et elle crèvera, à moins que les grands propriétaires ne se décident à mettre en culture les immenses terrains affectés à la chasse, et à l'industrie du golf.

Si ce capital est si précieux, il incombe donc à l'Etat de le conserver, de l'augmenter, par la colonisation et par des méthodes culturelles perfectionnées. Les deux principaux budgets dans un pays neuf sont ceux de l'agriculture et de la colonisation.

Il incombe à la société de respecter ce capital et ceux qui l'exploitent. Qu'on se garde bien d'abuser de sa faiblesse et de son manque d'organisation. Au contraire, que le public en général aide à la formation de coopératives d'achat et de vente pour la classe agricole. L'Etat ne peut pas tout faire et quand il a établi des fermes d'expérimentation, des écoles d'agriculture, des concours de labour, des primes de toutes sortes pour les colons et les agriculteurs progressifs, il a fait sa part. Reste ensuite la part des différentes classes de la société. Si la société du Saguenay réclamait une ferme expérimentale pour notre région comme elle réclame des usines, je crois qu'elle l'obtiendrait et sans préjudices aux usines.

Si la société avait réclamé un crédit rural, ou banque des fermiers comme il en existe aux Etats-Unis et tel qu'on veut en fonder une à Ottawa, moins de cultivateurs se seraient découragés et un bon nombre de Franco-Américains s'appelleraient encore Canadiens tout court.

Il incombe aux cultivateurs de bien se rendre compte de tout ce que leurs terres leur ont donné de biens matériels et de biens inpondérables. Comme les enfants qui ne comprennent tout le bien que leurs parents leur ont fait que quand ils en sont séparés et qu'ils sont devenus eux-mêmes parents, un grand nombre de cultivateurs ne comprennent bien tous les avantages que leur procurait leur terre que le jour où ils ont divorcé avec elle et s'en sont séparés.

Attachez-vous, cultivateurs, à votre terre comme à une seconde femme. Cette bigamie est bienfaisante et portera des fruits de toute sorte, mais à deux conditions : il faudra d'abord que vous lui soyez fidèle comme à la première, ensuite il devra exister entre ces deux épouses la plus grande union ; car s'il existe entre elles cette jalousie qui régna entre les deux femmes d'Abraham, Sara et Agar ; si Sara méprise Agar, si la femme méprise la terre, c'en est fait de la paix et de la prospérité, et la séparation s'imposera bientôt entre la famille et la terre, mais ce ne sera pas la servante qui en souffrira, ce sera la femme et sa famille. Si la famille en souffre, le corps social tout entier en souffrira.

Craignons comme la guerre et la famine, la dilapidation du capital-terre, et du capital-humain qui l'exploite; les autres capitaux ne valent vraiment quelque chose que placés à côté de lui. Car "une nation qui a peu de denrées de son cru, et qui est réduite pour subsister à un commerce d'industrie, est dans un état précaire et incertain." (1)

Si la classe agricole reste attachée à la terre, si les autres classes de la société favorisent l'agriculture en aidant et en respectant les agriculteurs, si les gouvernements à l'aide donnée jusqu'ici, ajoutent des institutions de crédit agricole, caisses rurales et banque agraire, non seulement nous conserverons le capital-terre et le capital-humain acquis, mais nous verrons les bornes de notre Province céder sous le poids de nos grandes familles terriennes et reculer vers le Nord et vers l'Ouest.

(1) Quesnay, Maximes de Gouvernement, p. 236.

NOTE DE LA PAGE 38

Si l'on compare ce que les gens de St-Cyriac sont aujourd'hui au simple point de vue matériel à ce qu'ils étaient avant l'expropriation de leurs terres, on s'aperçoit qu'on ne force pas impunément quelqu'un à changer d'état et que le capital incorporel joue un grand rôle dans le succès d'un homme.

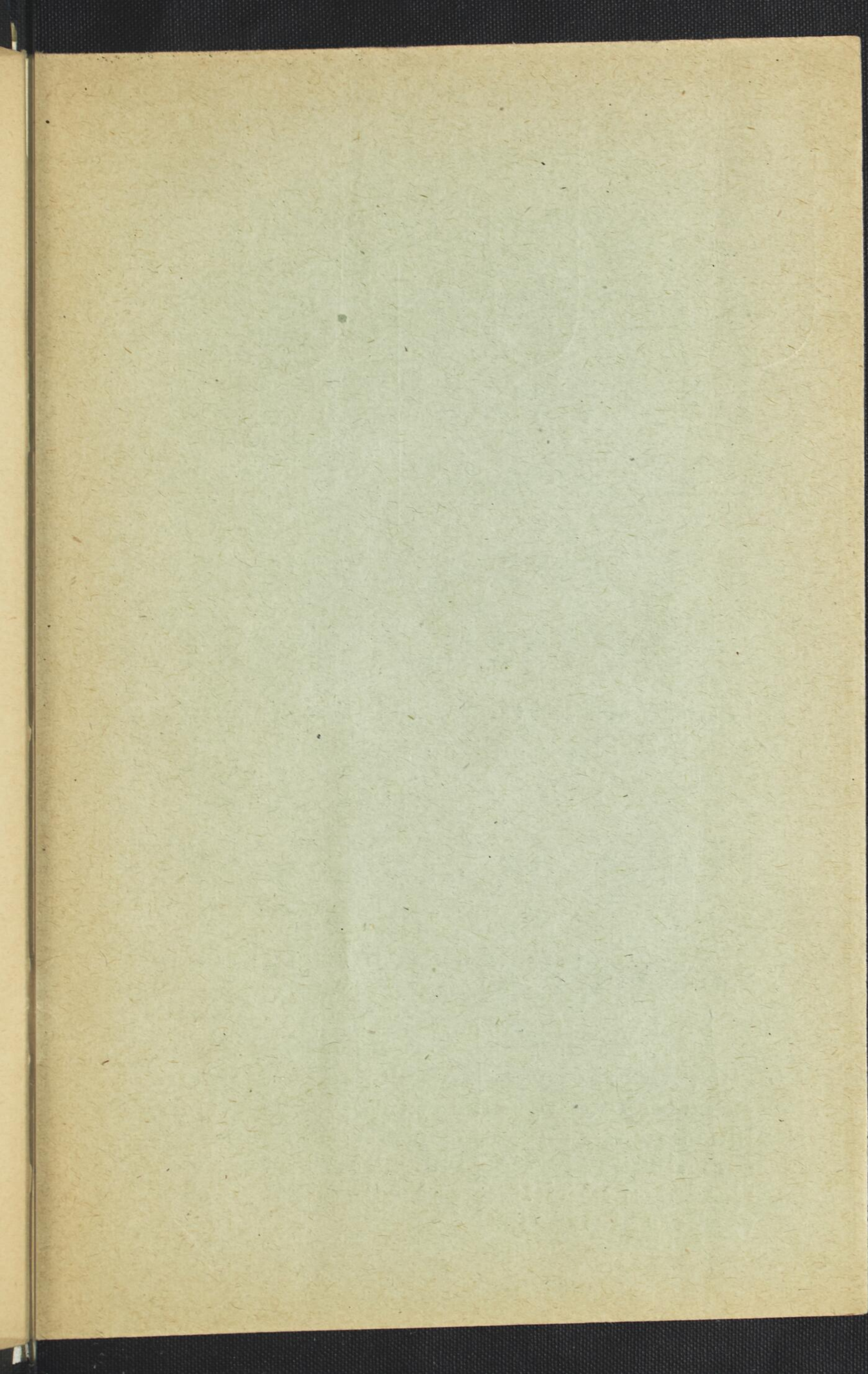
Que vaudront dans 5 ans tous les cultivateurs qui ont vendu leurs terres à la Compagnie de l'Aluminium? Ils avaient réussi en agriculture, réussiront-ils dans la finance, dans le commerce où dans certains métiers qu'ils n'ont point appris dans leur bas âge? J'en doute.

ALUMINIUM

ALUMINIUM



THE
END



VOULEZ-VOUS LIRE

Un Journal

libre et indépen-
dant
catholique et
instructif
vivant et ren-
seigné
énergique et
pondéré
intéressant et
instructif

ABONNEZ-VOUS AU

“Progrès du Saguenay”

Le premier et le seul quotidien de la région du Saguenay
Publié à Chicoutimi, Québec

PARTOUT ON LIT CE JOURNAL

Abonnement: \$4.00 par année au Canada
\$6.00 à l'étranger

Demandez la liste de nos magnifiques primes

“Le Progrès du Saguenay” peut également exécuter tous vos travaux d'impression aux plus bas prix sur le marché et possède un magnifique service de librairie que vous auriez intérêt à visiter ou à connaître en suivant ses annonces.